

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Thermodent powder

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.comPersonne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**|| Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
|| Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage|| **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H315 H319	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P280 P302+P352 P305+P351+P338 P337+P313	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux	:	Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (>30% Phosphates, < 5 % tensioactifs non ioniques)	

2.3 Autres dangers

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange avec les substances suivantes et des additifs non dangereux.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Carbonate de sodium	011-005-00-2 497-19-8 207-838-8 01- 2119485498- 19-XXXX	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	15 - 30 %
Alkyl-	Non attribuée	Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315	< 5 %

Thermodent powder *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther	Polymer	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	
Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther	111905-53-4 Polymer	Xi; R36/38 N; R50	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	< 5 %
Orthophosphate-de-trisodium	7601-54-9 231-509-8	Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	5 - 15 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun
- Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dé-

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée
04.07.2012

gagés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Stocker au sec. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

Thermodent powder *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Carbonate de sodium : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Valeur: 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: granuleux
Couleur	: blanc
Odeur	: pratiquement inodore
Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 11, Concentration: 3,00 g/l, 20 °C, mélangé à l'eau
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 640 - 720 kg/m ³
Hydrosolubilité	: > 20 g/l, 20 °C

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée
04.07.2012

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable
Viscosité, dynamique : Non applicable
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 4654 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Composants:**Carbonate de sodium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 2,3 mg/l, 2 h, Rat, OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2000 mg/kg, Lapin

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 8 h, Rat, On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2000 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit**

|| Provoque une irritation cutanée., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

|| Provoque une sévère irritation des yeux., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Carbonate de sodium:**

Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Carbonate de sodium:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité**Composants:****Carbonate de sodium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Carbonate de sodium:**Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-
- Evaluation : productionTératogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets car-
cinogènes ou tératogènes.**Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:**Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Carbonate de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna): 200 - 227 mg/l, 48 h
les autres invertébrés aqua-
tiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible
les autres invertébrés aqua-
tiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée
04.07.2012

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l, 48 h
 Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 0,1 - 1 mg/l, 48 h
 Toxicité pour les algues : CE50: 0,1 - 1 mg/l, 72 h
 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Orthophosphate-de-trisodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 2.400 mg/l
 Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible
 Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. OCDE 301D / CEE 84/449 C6
 Demande Chimique en Oxygène (DCO) : env. 690 mg/l, solution de 1%

Composants:**Carbonate de sodium:**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
OCDE 302B/ ISO 9888/ CEE 88/302C

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. > 60 o/o, 28 d, OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

Orthophosphate-de-trisodium:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Composants:**Carbonate de sodium:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Carbonate de sodium:**

Mobilité : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mobilité : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mobilité : Donnée non disponible

Orthophosphate-de-trisodium:

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

|| Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit

Information écologique supplémentaire : aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
- Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/EU sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
- : aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)
- Autres réglementations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

- R36 : Irritant pour les yeux.
- R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R41 : Risque de lésions oculaires graves.
- R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Eye Dam. Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. Irritation oculaire
- Skin Irrit. Irritation cutanée
- STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Thermodent powder **No Change Service!**

Version 03.00 Date de révision 08.06.2015

Date de dernière parution 04.07.2012

Date de la première version publiée

04.07.2012

Information supplémentaire

|| Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.